

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 53
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUS, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/256

Objet : Autorisation de traiter une question dans le cadre du huis clos.

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente

Chers collègues,

Je vous demanderai de bien vouloir traiter la question portant sur l'aide à l'immobilier dans le cadre de l'attractivité et du développement du territoire, à huis clos.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE à traiter la question sur l'aide à l'immobilier, dans le cadre de l'attractivité et du développement du territoire, à huis clos.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Fait les jour, mois et an que dessus.



**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 53
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/257

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

Chers Collègues,

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°156/2017 autorisant la signature du contrat pour le spectacle "Comment va le monde" avec l'association "Théâtre de la Passerelle" qui se déroulera le 26 janvier 2018 à Couches pour un montant de 1 950 € TTC.

Décision n°157/2017 autorisant la signature de la convention de mise à disposition gratuite des espaces publics de la médiathèque intercommunale Pablo Neruda aux Ateliers Ecriture du 1er octobre 2017 au 30 juin 2018.

Décision n° 159/2017 autorisant la signature des conventions d'organisation d'activités comprenant la natation, le domaine musical, la voile et le canoë kayak, impliquant des intervenants extérieurs entre la CCGAM et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Saône-et-Loire conclues pour l'année scolaire 2017/2018.

Décision n° 160/2017 autorisant la signature de la convention entre la CCGAM et la Société d'Histoire Naturelle afin d'établir la cartographie des implantations des bornes pour la réalisation d'un sentier botanique en forêt de Planoise pour un montant de la prestation de 500 €.

Décision n° 161/2017 autorisant la signature de l'avenant 1 à la convention passée entre l'OPAC de Saône et Loire et la CCGAM pour la location de deux locaux rue du Général Demetz (la ville d'Autun se substituant à l'OPAC).

Décision n° 162/2017 autorisant la signature de l'avenant 1 au renouvellement du bail commercial au Parc d'Activité de Saint Andoche avec VEOLIA pour un loyer trimestriel de 418.50 € HT et un montant de charges de 76.50 € HT.

Décision n° 163/2017 acceptant l'offre de l'Entreprise Lamalle et Hundisinger pour les travaux de déneigement de la voie forestière d'accès au Haut Folin conclue pour une durée d'un an.

Décisions n° 158/2017- 164/2017 - 165/2017 autorisant la signature des contrats de mise à disposition d'un copieur au centre nautique Autunois, à la mairie de Sommant et de Tavernay.

Décision n°166/2017 autorisant la signature de la convention de partenariat entre la CCGAM et l'Ecole Primaire de Couches dans le cadre du développement de l'éducation artistique et culturelle des élèves.

Décision n°167/2017 autorisant la signature de la convention relative à la participation bénévole de la Croix-Rouge aux dispositifs prévisionnels de secours dans le cadre de la manifestation sportive "La Gazelle Autunoise" du dimanche 29 octobre 2017.

Décision n°168/2017 autorisant la signature de la convention de résidence d'artistes avec l'association "L'ARTSAUT" à Saint-Victor-sur-Ouches, dans la salle Jean Genet à Couches les 8 et 9 novembre 2017.

Décision n°169/2017 autorisant la signature de la convention de mise à disposition d'un bureau de permanence à la Maison Interprofessionnelle de Santé d'Epinaç par l'Association de Soins et de Services à Domicile d'Autun, conclue pour un loyer mensuel de 40 € .

Décision n°170/2017 autorisant la signature du bail professionnel entre la CCGAM et la SISA "Maison de Santé de l'Epinaçois" conclu pour six ans et pour un loyer mensuel de 685,32 €.

Décision n°171/2017 autorisant la signature de la convention de prêt d'une mallette de mesures dans le cadre des actions de sensibilisation en faveur des économies d'énergie dans le logement.

Séance du conseil communautaire du 17 Novembre 2017 : délibération n° 2017/257

Décision n°172/2017 et 172 bis/2017 autorisant la signature de la convention, à titre gratuit, de mise à disposition du COSEC de la Châtaigneraie au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire (S.D.I.S. 71) conclue de septembre 2017 à juin 2018.

Décision n° 173/2017 autorisant la mise à disposition d'un bureau confidentiel à la Maison de Service Public d'Epinac pour le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP 71).

Décision n° 174/2017 autorisant la signature d'une convention d'animation dans le cadre des activités périscolaires (TAP) entre la CCGAM et différents prestataires.

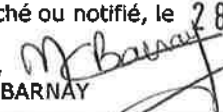
Décision n° 175/2017 autorisant la signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du COSEC du Vallon à l'association « Amicale Laïque » du Collège du Vallon.

De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées, le bureau communautaire, réuni le 7 novembre 2017, a pris les décisions suivantes :

Décision du bureau n° 028/2017 autorisant une demande d'aide au titre de l'aménagement des lieux de diffusion culturelle pour la salle Jean Genet.

Décision du bureau n° 029/2017 autorisant une demande de subvention dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) 2017.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.


**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 53
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/258

Objet : Compte rendu des Marchés à Procédure Adaptée.

Rapport de Madame Danièle CARRY,
Suppléante de Monsieur Michel BELHOMME,

Chers Collègues,

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

17 octobre 2017 : Marché 2017/025 - marché de maîtrise d'œuvre pour la reconversion de l'ancien restaurant de l'EHPAD de la commune de Couches en micro-crèche et relais d'assistantes maternelles.

Attributaire : BONNIAUD, BURLAT et VEGA IGLESIAS Architectes à PARAY LE MONIAL pour un montant de : 52 300 € HT.

25 octobre 2017 : Marché 2017/077 : Fourniture et entretien d'équipements de protection individuelle.

Délai d'exécution : 3 ans.

Attributaire : ANETT HUIT à SAINT GERMAIN DES FOSSES pour un montant de 19 969.70 € TTC, pour la durée globale du marché (3 ans).

Marchés de moins de 20 000 € HT.

17 octobre 2017 : Etude pour l'aménagement du parvis faisant face à l'hôtel de Ville et à la bibliothèque multimédia d'Autun.

Attributaire : BASALT ARCHITECTURE à MARCENCY (95) pour un montant de 15 600 € HT.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017

et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017

La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 53
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BÉRAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/259

Objet : Transports : convention de délégation de compétence et de financement entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, pour le service de transport à la demande et l'exploitation de lignes régulières de bus.

Chers Collègues,

Conformément aux termes de l'article 28 du décret n°85-891 du 16 août 1985, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté peut faire assurer par les communes et groupements de communes qui le demandent l'organisation et la mise en œuvre d'un service de transport régulier ou d'un service de transport à la demande de voyageurs, dans le cadre d'une convention de délégation de compétence.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan organise aujourd'hui sur son territoire un service de transport à la demande ainsi que deux lignes régulières de bus sur Autun, par délégation de compétence avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Au 1^{er} janvier 2017, la fusion de la Communauté de Communes de Beuvray-Val d'Arroux (CCBVA) avec la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM), et son extension aux communes de Couches, Dracy-les-Couches, Saint-Jean-de-Trézy et Saint-Maurice-les-Couches, ont nécessité de réorganiser et harmoniser le service de transport à la demande (TAD) à l'échelle du nouveau territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Le nouveau service de TAD fonctionne depuis le 15 septembre dernier sur nos 55 communes.

Il convient désormais de passer une nouvelle convention de délégation de compétence et de financement entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Cette nouvelle convention rend de fait caduques les deux conventions de délégation en cours, celle conclue avec l'ex CCBVA (qui exploitait également un service de TAD sur son territoire) et celle conclue avec l'ex CCGAM.

La convention est passée pour une durée de 3 ans, du 15 septembre 2017 au 14 septembre 2020.

Le montant de la subvention versée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour le service de transport à la demande est maintenu à l'identique ; le Conseil Régional finance le service à hauteur de 40% du déficit d'exploitation sur trois demi-journées (mardi, mercredi et vendredi matin). Cette participation est toutefois plafonnée à 23 250 € par an, (40% du déficit d'exploitation établi sur la base du budget prévisionnel du service).

En revanche, le service de transport urbain sur Autun ne bénéficie d'aucune subvention.

Le bureau communautaire du 7 novembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les dispositions de la convention de délégation de compétence et de financement pour l'organisation d'un service de transport à la demande et l'exploitation de lignes régulières de bus entre le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer la convention de délégation de compétence et de financement pour l'organisation d'un service de transport à la demande et l'exploitation de lignes régulières de bus entre le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, et tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Marie-Claude Barnay 2

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 53
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/260

Objet : Résultats du marché public relatif à la fourniture et à l'installation du mobilier de la bibliothèque communautaire.

Rapport de Madame Danièle CARRY,
Suppléante de Monsieur Michel BÉLHOMME,

Chers collègues,

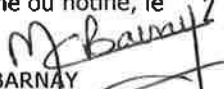
La bibliothèque communautaire ouvrira ses portes au cours du premier semestre 2018.

Un marché public pour la fourniture et l'installation du mobilier a été lancé le 12 juillet dernier, sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément à l'article 67 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Deux sociétés ont remis une offre dans les délais impartis.

La Commission d'appel d'offres réunie le 14 septembre dernier a décidé à l'unanimité d'attribuer ce marché à la société IDM, sise 19 rue la Noue Bras de Fer, BP 76 324, 44 263 Nantes cedex 2, pour un montant de 246 726.51 euros HT.

Le conseil communautaire prend acte de la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres portant sur le marché relatif à la fourniture et à l'installation du mobilier de la bibliothèque communautaire.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 52
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/261

Objet : Approbation de l'avenant à la convention de mission entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'Agence de Promotion du Grand Autunois-Morvan 2017.

Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,
Premier Vice-Président

Chers Collègues,

Depuis 2014, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM) et l'APROGAM ont convenu d'élaborer chaque année un contrat définissant les opérations pour lesquelles la CCGAM souhaite apporter son soutien.

Pour 2017, la Communauté de Communes a approuvé cette convention par la délibération du 31 mars 2017 n°2017/146.

Dans ce cadre, la Communauté s'est engagée à soutenir :

1. l'animation du point d'accueil économique du territoire en lien avec sa politique d'accueil des nouvelles populations,
2. une mission de Manager de centres villes et de centres bourgs,
3. le développement d'une plateforme d'animation territoriale et de vente en ligne,
4. la finalisation de l'étude de faisabilité et de préfiguration du Pole Design du GAM.

A cette fin, elle a attribué un premier financement à hauteur 83 380 € ainsi qu'une somme de 10 000 € avec, pour unique finalité, de soutenir les initiatives culturelles, sociales économiques dans le cadre du dispositif de la Bourse à l'Initiative et à l'Innovation (B2I).

Au regard des retards de versement des autres subventions qu'elle doit percevoir et des demandes de subventions qui n'ont pu aboutir, l'APROGAM n'a plus les ressources nécessaires afin de mener à bien ses actions pour cette année.

Le bureau communautaire du 7 novembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(10 abstentions)**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 40 000 € à l'Agence de Promotion du Grand Autunois-Morvan afin qu'elle puisse poursuivre ses actions jusqu'au 31 décembre 2017.

- **APPROUVE** l'avenant à la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'Agence de Promotion du Grand Autunois-Morvan.

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer l'avenant à ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

 2

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 52
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAUM Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/262

Objet : Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne.

Rapport de Monsieur Jean-Claude NOUALLET,
Vice-Président

Chers Collègues,

L'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne a été créée en 2011 et a débuté son activité en 2012.

52^{ème} agence du réseau de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), elle est composée actuellement de quatre membres : la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, la Communauté urbaine Creusot-Montceau, la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise (CCSCC) et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Une convention de partenariat pluriannuelle 2016-2018 entre la CCCGAM et l'Agence d'Urbanisme a été signée en novembre 2016.

Les objectifs de cette adhésion sont les suivants :

- la réalisation du PLUI, PLHi,
- l'intégration du territoire dans les différents observatoires existants,
- le traitement des données nécessaires dans le cadre de la convention de mixité de l'habitat social.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan est représentée au sein du conseil d'administration par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

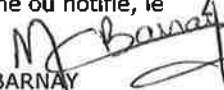
Pour faire suite à la démission de Monsieur Rémy REBEYROTTE, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan doit désigner un représentant titulaire pour siéger au conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne,

Le bureau communautaire du 7 novembre dernier a proposé la candidature de Madame Marie-Claude BARNAY.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,


-DESIGNE Madame Marie-Claude BARNAY, en tant que représentante titulaire de la CCCGAM pour siéger au conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne,

-AUTORISER Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

 2

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 50
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/263

Objet: Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au conseil de surveillance de l'Hôpital d'Autun.

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente

Chers Collègues,

Conformément aux articles R 6143 - 1 et R 6143-2 du Code de la Santé Publique, le conseil de surveillance de l'Hôpital d'Autun comprend trois collèges où siègent des représentants des collectivités locales, des représentants des personnels de l'établissement et des personnes qualifiées, dont les représentants d'usagers.

Le nombre de membres du conseil de surveillance est fixé à neuf, soit trois représentants par collège.

Au sein du conseil de surveillance de l'Hôpital d'Autun, le collège des représentants des collectivités territoriales comprend le Maire de la Commune siège de l'établissement, un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune siège de l'établissement est membre, ainsi que le Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Pour faire suite à la démission de Monsieur Rémy REBEYROTTE, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan doit désigner un représentant titulaire pour siéger au conseil de surveillance de l'Hôpital d'Autun.

Le bureau communautaire du 7 novembre dernier a proposé la candidature de Madame Marie-Claude BARNAY.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-DESIGNE Madame Marie-Claude BARNAY en tant que représentante de la CCGAM au sein du conseil de surveillance de l'Hôpital d'Autun.

-AUTORISE Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 50
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUS, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/264

Objet : Election d'un représentant (administrateur) de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger au conseil d'administration de la Société d'Économie Mixte (SEM) Val de Bourgogne.

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente

Vu les statuts de la Société d'Economie Mixte (SEM) Val de Bourgogne.

Chers Collègues,

La SEM Val de Bourgogne a pour vocation de réaliser des opérations d'aménagement, de restauration immobilière et tout programme lié à la promotion économique du territoire.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan détient des parts sociales à hauteur de 50.000 €.

Par délibération du 13 janvier 2017, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan a désigné un administrateur, M. Rémy REBEYROTTE pour siéger au conseil d'administration de la SEM Val de Bourgogne et un représentant pour siéger à l'assemblée générale de cette SEM, M. Emile LECONTE.

Suite à la démission de Monsieur Rémy REBEYROTTE, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan doit désigner un représentant (administrateur) pour siéger au conseil d'administration de la SEM Val de Bourgogne.

Le Bureau Communautaire du 7 novembre dernier a proposé les candidatures de Madame Marie-Claude BARNAY et de Monsieur Jacques PALLOT.
Madame Marie-Claude BARNAY se retire et fait un appel à candidature.

Sont candidats : MM Jacques PALLOT et Rémy CHANTEGROS
Un vote à bulletin secret est organisé.

| Ont obtenu : | | |
|--------------------------------------|-------------------------|---------|
| • Bulletins trouvés dans l'urne : 67 | M Rémy CHANTEGROS | 34 voix |
| • Bulletins blancs et nuls : 8 | M Jacques PALLOT | 21 voix |
| • Suffrages exprimés : 59 | Mme Marie-Claude BARNAY | 3 voix |
| • Majorité absolue : 31 | M Jean-François LAGNEAU | 1 voix |

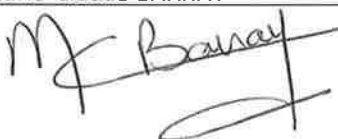
**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et
à la majorité des suffrages exprimés,**

DESIGNE Monsieur Rémy CHANTEGROS, représentant (administrateur) de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour siéger au conseil d'administration de la SEM Val de Bourgogne.

AUTORISER Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 50
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/265

Objet : PLU de Couches - application des nouvelles dispositions du code de l'urbanisme et élaboration d'un règlement d'urbanisme modernisé.

Chers Collègues,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2015 relatif à la prise de compétence « Documents d'urbanisme » par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 créant, à compter du 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan issue de la fusion avec l'ancienne Communauté de Communes Beuvray - Val d'Arroux et de l'extension à 4 communes du Couchois dont celle de Couches,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2017 modifiant les statuts de l'EPCI,

Vu les délibérations du Conseil Municipal de Couches du 11 février 2014 et du 27 octobre 2015 prescrivant la révision du Plan d'occupation des sols (POS) de la commune et la transformation du document en Plan local d'urbanisme (PLU),

Vu la délibération du Conseil Municipal de Couches du 17 janvier 2017 demandant à la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan de poursuivre et finaliser la procédure d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 mars 2017 acceptant de mener jusqu'à son terme l'élaboration du PLU de Couches,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 septembre 2017 validant les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de ce PLU,

Vu l'article 12 du décret 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme et à la « modernisation » des PLU,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.151.8, R.151-1 à R.151-55,

Considérant que lorsqu'une commune a engagé, avant la date du transfert de compétence à un EPCI, une procédure d'urbanisme, l'EPCI concerné peut poursuivre ladite procédure sur le périmètre initial en accord avec la commune,

Considérant que la révision du POS en PLU a été prescrite sur le fondement du I de l'article L.123-13 applicable avant le 31 décembre 2015,

Considérant que le Conseil Communautaire a la possibilité de décider que seront appliqués, pour le nouveau PLU de Couches, l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, et que le règlement d'urbanisme sera élaboré dans la version dite « modernisée »,

Considérant que cette option présente plusieurs avantages, notamment en ce qui concerne l'élaboration du règlement d'urbanisme :

- clarifier les règles écrites et graphiques et mieux adapter celles-ci aux caractéristiques et spécificités locales ainsi qu'aux enjeux et objectifs de la commune (cela permettant en outre d'éviter des incohérences internes entre les différentes pièces du PLU et donc de l'instabilité juridique),

- se recentrer sur les règles fondamentales en s'appuyant sur la nouvelle nomenclature promue par la loi ALUR du 24 mars 2014 (structure réglementaire « à la carte » selon les besoins et présentation thématique participant à la clarté du droit applicable et à une meilleure lisibilité du règlement de PLU pour le pétitionnaire, les porteurs de projets, les élus et le service instructeur de la CCGAM),

Séance du conseil communautaire du 17 Novembre 2017 : délibération n° 2017/265

- offrir davantage de souplesse et d'opérationnalité afin de mieux prendre en compte les projets émergents sur la commune et éviter ainsi des procédures partielles de modification ou de révision allégée du PLU,
- élaborer un règlement permettant de mieux préserver les qualités urbaines et paysagères de la commune, tout en favorisant l'innovation architecturale.

Considérant que cette décision doit alors se traduire par une délibération expresse du Conseil Communautaire qui intervient au plus tard lorsque le projet de PLU est arrêté,

Considérant, enfin, que les élus de Couches souhaitent que soit appliquée la nouvelle rédaction du Code de l'Urbanisme et que le PLU de la commune comprenne un règlement d'urbanisme dit « modernisé » et que le bureau communautaire du 7 novembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** les options retenues pour l'élaboration du PLU de Couches : application de la nouvelle rédaction du Code de l'Urbanisme (articles R.151-1 à R.151-55) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 et élaboration du règlement d'urbanisme dans la version dite « modernisée ».
- **ACCEPTE** la poursuite des études consistant désormais à traduire règlementairement le PADD dans les autres pièces du dossier de PLU, notamment le règlement d'urbanisme « modernisé ».

La présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet du Département,
- Monsieur le Maire de Couches.

Elle sera transmise à :

- Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
- Monsieur le Président du Parc Naturel Régional du Morvan,
- Messieurs les Maires des communes limitrophes,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des EPCI limitrophes.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- affichage durant un mois à l'hôtel communautaire et en mairie de Couches,
- publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Marie-Claude Barnay

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 50
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/266

Objet : Lancement des procédures de mise en place de la Conférence intercommunale du logement.

Chers Collègues,

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi « ALUR »), renforcée par la loi "Egalité et Citoyenneté" du 27 janvier 2017, consacre l'intercommunalité comme l'échelon de référence de la politique du logement social. En ce sens, elle impose aux EPCI exerçant la compétence habitat, tenus de se doter d'un programme local de l'habitat, qu'il soit approuvé ou non, et présentant au moins un quartier prioritaire (QPV) sur leur territoire la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (C.I.L.).

Cette C.I.L., co-présidée par le Président de l'EPCI et le Préfet, est l'instance de pilotage et de suivi de la mise en œuvre des politiques d'attributions de logements sociaux et de mutation sur le territoire. Elle est chargée d'améliorer la cohérence des stratégies menées par les bailleurs et les différents réservataires en définissant des orientations et un cadre de travail commun. Elle adopte les orientations concernant les attributions de logement sur le patrimoine locatif social présent ou prévu sur le territoire de l'EPCI.

La C.I.L. est associée au suivi de la mise en œuvre de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) et ses conventions.

Elle peut formuler des propositions en matière de création d'offres de logement adapté et d'accompagnement des personnes.

L'article L441-1-5 du Code de la Construction et de l'Habitation précise la composition de la C.I.L. Cette dernière est constituée de différents partenaires dont la liste est formalisée par un arrêté du Préfet.

Il est recommandé de limiter le nombre total de membres et de les regrouper en trois collèges :

- le collège des collectivités territoriales (EPCI, Communes, Conseil Départemental),
- le collège des professionnels intervenant dans le champ des attributions (bailleurs, réservataires des logements sociaux, acteurs de la maîtrise d'ouvrage d'insertion,...),
- le collège des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan doit donc, dès à présent, mettre en œuvre ces points réglementaires.

A cette fin, il est proposé de créer la C.I.L. qui regroupera :

- un représentant de la CCGAM,
- des représentants des maires des communes membres,
- un représentant du Conseil Départemental,
- un administrateur du CIAS,
- des représentants de l'OPAC de Saône-et-Loire, de la SEMCODA et de LOGIVIE, qui sont les trois bailleurs sociaux majoritairement présents sur le territoire de la CCGAM,
- un représentant de LOGEHAB collecteur Action Logement de référence pour le département de Saône-et-Loire,
- un représentant de la Caisse d'allocations familiales,
- un représentant de l'association "Le Pont", acteur local de l'insertion par le logement,
- un représentant de l'association Espace Saint-Ex,

Séance du conseil communautaire du 17 Novembre 2017 : délibération n° 2017/266

- des représentants de la Confédération nationale du logement (CNL), de l'Union départementale des associations familiales (UDAF), de l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) ; associations de locataires siégeant à la commission nationale de concertation en matière locative et disposant de sièges au conseil d'administration d'un organisme HLM ou d'une société d'économie mixte possédant du patrimoine sur le territoire,
- un représentant du conseil citoyen instauré dans le cadre du Contrat de Ville,
- un représentant de l'association des Papillons blancs de l'Autunois,
- un représentant des personnes défavorisées issu des usagers au sein du conseil de vie sociale du CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) géré par l'association "Le Pont".

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Autunois-Morvan.
- **APPROUVE** la mise en œuvre des missions de la Conférence intercommunale du logement sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Autunois-Morvan.
- **PROPOSE** à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire d'y associer les personnes morales identifiées ci-dessus.
- **DESIGNE** Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente de la CCGAM en tant que représentant de la CCGAM au sein de la C.I.L.
- **SOLLICITE** un représentant des autres personnes morales identifiées ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017

et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017

La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 50
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/266 bis

Objet : Intérêt communautaire : prise de la compétence "Politique du logement social d'intérêt communautaire".

Chers Collègues,

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi « ALUR »), renforcée par la loi "Egalité et Citoyenneté" du 27 janvier 2017, consacre l'intercommunalité comme l'échelon de référence de la politique du logement social. En ce sens, elle impose aux EPCI exerçant la compétence habitat, tenus de se doter d'un programme local de l'habitat, qu'il soit approuvé ou non, et présentant au moins un quartier prioritaire (QPV) sur leur territoire la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (C.I.L).

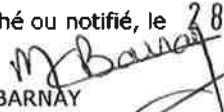
Le Conseil Communautaire a approuvé, à l'unanimité, la création de cette instance coprésidée par la Présidente de la CCGAM et le Préfet.

Par conséquent, afin d'asseoir la volonté de la CCGAM d'oeuvrer en faveur du logement social, il vous est proposé d'inscrire dans l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle "Politique du logement et cadre de vie", la compétence "Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées" (art. L. 5214-23-1, 4° du CGCT).

Il vous est rappelé, au demeurant, que la prise de cette compétence porte à neuf sur douze le nombre de groupes de compétences que la CCGAM doit exercer, *a minima*, au 1er janvier 2018, au terme de l'article L. 5214-23-1 du CGCT, pour continuer à bénéficier de la DGF bonifiée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la prise de la compétence "Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées".
- **COMPLETE** l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle "Politique du logement et cadre de vie" en ce sens.
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou les Vice-Présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**


2

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 44
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUS, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/267

Objet : Composition et présidence de la commission locale du secteur sauvegardé d'Autun.

**Rapport de Monsieur Jean Claude NOUALLET,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Vu la loi n° 62-903 du 4 août 1962, dite « loi Malraux », qui crée les secteurs sauvegardés afin d'étendre la protection du patrimoine à un tissu urbain caractéristique ne comportant pas nécessairement d'éléments remarquables mais témoignant d'un passé dont il convient de conserver la mémoire et la singularité,

Vu cette même loi définissant les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) élaborés à l'échelle des secteurs sauvegardés, plans qui se substituent au(x) document(s) d'urbanisme applicable(s) sur le ou les territoire(s) communal(aux) concerné(s), et qui fixent des règles écrites et graphiques déterminant les conditions architecturales selon lesquelles est assurée la conservation et la mise en valeur des immeubles et du cadre urbain,

Vu l'ordonnance n°2005-864 du 28 juillet 2005 et le décret n°2007-452 du 25 mars 2007 relatifs aux secteurs sauvegardés et aux procédures correspondantes,

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (loi LCAP) qui réforme l'essentiel des dispositifs relatifs aux secteurs sauvegardés et PSMV, aux Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), aux Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), et aux abords des Monuments Historiques (MH),

Vu le décret d'application n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux Sites Patrimoniaux Remarquables,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.313-1 et R.313-7 à R.313-17,

Vu le Code du Patrimoine (livre VI) qui reclasse les PSMV, AVAP, ZPPAUP en « Sites Patrimoniaux Remarquables »,

Vu notamment l'article L. 631-3 II du même code qui prévoit qu'à compter de la publication de la décision de classement d'un Site Patrimonial Remarquable, il est institué une commission locale de suivi composée de représentants locaux permettant d'assurer la représentation de la ou des communes concernées, de représentants de l'Etat, de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, et de personnalités qualifiées,

Vu l'arrêté interministériel du 9 novembre 1973 qui classe en secteur sauvegardé une partie du territoire communal d'Autun (Hauts quartiers et centre-ville),

Vu les arrêtés préfectoraux des 12 juin et 14 novembre 2002 portant modification de la commission locale du secteur sauvegardé d'Autun,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2009 approuvant le PSMV d'Autun,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2015 relatif à la prise de compétence « Documents d'urbanisme » par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 créant, à compter du 1er janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan issue de la fusion avec l'ancienne Communauté de Communes Beuvray-Val d'Arroux et de l'extension à 4 communes du Couchois après dissolution de l'ancienne Communauté de Communes Des Monts et Des Vignes,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2017 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017/056 du 13 janvier 2017,

Vu les dispositions du PSMV d'Autun applicables au sein du périmètre du secteur sauvegardé, ces dispositions ayant été définies conjointement par l'Etat et la collectivité compétente en matière d'urbanisme (à l'époque la commune),

Considérant que la commission locale du Site Patrimonial Remarquable d'Autun a été installée par l'Etat et la commune d'Autun suite à la création du secteur sauvegardé et pour l'élaboration du PSMV,

Considérant qu'il y a lieu de réunir à nouveau la commission locale de suivi du secteur sauvegardé et qu'il convient, au préalable, de redéfinir la composition de cette commission, étant précisé que les textes en vigueur prévoient des membres de droit et des membres désignés :

Membres de droit :

- le Président de la commission,
- le Maire de la commune sur le territoire de laquelle se situe le Site Patrimonial Remarquable,
- le Préfet de département,
- le Directeur Régional des Affaires Culturelles,
- l'Architecte des Bâtiments de France.

Membres désignés :

- des élus désignés en son sein par l'EPCI (+ suppléants),
- des représentants d'associations de défense de patrimoine (+ suppléants),
- des personnes qualifiées : universitaires, érudits ou autres experts du sujet (sans suppléants).

Considérant que suite au transfert de la compétence « Documents d'urbanisme » à l'EPCI, il revient à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan de présider ladite commission locale du secteur sauvegardé d'Autun,

Considérant que lorsqu'un Site Patrimonial Remarquable et un PSMV infra-ville couvrent un seul territoire communal, la présidence de cette commission et les attributions correspondantes peuvent être déléguées au Maire de la commune concernée,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RETIRE la délibération communautaire n°2017/056 du 13 janvier 2017,

DESIGNE comme membres du collège des représentants locaux de la commission du secteur sauvegardé d'Autun les élus suivants (7 titulaires et 7 suppléants) :

7 Titulaires :

- M. Durand
- M. Hueber
- M. Boissard
- Mme Joyeux
- M. Lagneau
- M. Nouallet
- M. Leconte

7 Suppléants :

- M. Lobreau
- M. Vernay
- Mme Alix-Coudray
- Mme Nicolao-Valacci
- M. Chantegros
- M. Bergeret
- Mme Flèche-Moreau

PROPOSE à Monsieur le Préfet pour siéger à la commission locale du secteur sauvegardé d'Autun :

1) les 7 associations suivantes :

- la Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts,
- Les amis de la Chapelle Notre-Dame des Bonnes-Œuvres et des VII Dormants d'Ephèse,
- l'Association diocésaine,
- la Fondation du Patrimoine (délégation régionale),
- l'Association des Moulins de Saône-et-Loire,
- l'AproGAM,
- le CAUE.

2) les personnes qualifiées suivantes :

- Mme Balcon (professeur d'archéologie médiévale à Paris-La Sorbonne),
- M. Strasberg (secrétaire perpétuel de la Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts),
- Mme Dalibard (responsable du service Inventaire et Patrimoine au Conseil régional),
- Mme Legros (responsable de la Direction des Musées et du Patrimoine à la ville d'Autun),
- Mme Pasquet (animatrice de l'Architecture et du Patrimoine à la ville d'Autun),
- M. Labaune (responsable du pôle Archéologie à la Direction des Services Techniques de l'Autunois),
- M. Lafay (responsable du pôle Urbanisme et Planification à la Direction des Services Techniques de l'Autunois),

AUTORISE Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à déléguer la présidence de la commission locale du secteur sauvegardé d'Autun et les attributions correspondantes à Monsieur le Maire d'Autun, membre de droit de ladite commission.

Cette commission locale du secteur sauvegardé se réunira *a minima* une fois dans l'année, à l'initiative de son Président ou de Monsieur le Préfet. Elle sera consultée sur tout projet d'opération d'aménagement ou de construction, notamment en cas de demande d'adaptation mineure des dispositions du PSMV. Elle pourra aussi faire des propositions et sera également consultée pour une modification ou une révision du PSMV, et en cas de création d'un ou plusieurs Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) sur le territoire communal d'Autun.

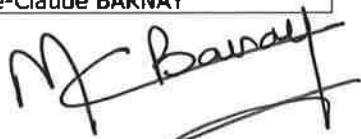
La présente délibération sera notifiée à :


- Madame la Préfète de Région,
- Monsieur le Préfet du Département de Saône et Loire,
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles,
- Madame l'Architecte des Bâtiments de France, responsable de l'UDAP de Saône et Loire,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- Monsieur le Maire d'Autun.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- affichage durant un mois à l'hôtel communautaire et en mairie d'Autun,
- publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le - 5 JAN. 2018
et publié, affiché ou notifié, le - 8 JAN. 2018
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 44
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUS, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/268

Objet : Soutien au projet pédagogique du Lycée Bonaparte.

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente

Chers Collègues,

Le Lycée Bonaparte souhaite effectuer une visite du camp de concentration du Struthof en Alsace, en mai 2018, avec des élèves de classe de 1ère.

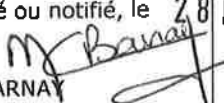
Par délibération en date du 16 décembre 2014, le Conseil Communautaire s'est engagé à soutenir financièrement les projets pédagogiques en lien avec la Grande Guerre ou la libération des camps de concentration.

Pour rappel, l'aide accordée est d'un montant égal à 50 % du coût résiduel (coût net du projet) plafonné à 500 euros.

Le bureau communautaire du 7 novembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention de 500 € au Lycée Bonaparte dans le cadre de son projet pédagogique.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 44
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/269

Objet : Garantie d'emprunt à l'OPAC de Saône et Loire dans le cadre de la réhabilitation de la résidence du Parc Fleuri à Autun.

Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,
Premier Vice-Président

Chers Collègues,

Dans le cadre de la réhabilitation de la résidence du Parc Fleuri à Autun, l'OPAC de Saône-et-Loire a obtenu un accord de principe de la Caisse des Dépôts et Consignations ouvrant droit à un prêt PAM (prêt à la réhabilitation) d'un montant de 1 393 360 €.

L'OPAC de Saône-et-Loire a sollicité, par courrier en date du 22 septembre dernier, l'accord de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour une garantie d'emprunt à hauteur de 50 %, soit 696 680 €.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous. Le bureau communautaire du 7 novembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Vu l'article L. 5111-4 et les articles L. 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'article 2298 du Code Civil.

Vu le contrat de prêt n° 70904 en annexe, signé entre : OPAC SAONE ET LOIRE ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1: L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 393 360 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 70904 constitué de 1 ligne du prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Article 5 : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente, ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.


Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 44
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAUM Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/270

Objet : Garantie d'emprunt dans le cadre de la réhabilitation de la résidence " le village de la croix blanche" composée d'un EHPAD et de pavillons individuels. Réfection 2017 - 2ème tranche.

Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET,
Premier Vice-président

Chers Collègues,

Dans le cadre de la réhabilitation de la résidence « le village de la Croix Blanche » - Réfection 2017 2^{ème} tranche (réfection de la toiture terrasse et des façades du grand bâtiment principal), VILLEO a obtenu un accord de principe de la Caisse des Dépôts et Consignations ouvrant droit à plusieurs prêts.

VILLEO a sollicité, par courrier en date du 29 septembre 2017, l'accord de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan sur une garantie à hauteur de 70 % des emprunts à contracter suivants:

- Prêt CDC PAM de 187 798 €, soit 131 458.60 € (70%),
- Prêt CDC PAM amiante de 225 000 €, 157 500 € (70%).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous. Le bureau communautaire du 7 novembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Vu l'article L. 5111-4 et les articles L. 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil.

Vu le contrat de prêt n° 71064 en annexe signé entre SA d'Habitations à Loyer Modéré VILLEO, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1: L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan accorde sa garantie à hauteur de 70% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 412 798 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 71064, constitué en 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce prêt PAM est destiné à financer des travaux de réhabilitation au sein de la résidence médicalisée pour personnes âgées située rue de la Croix Blanche à Autun (travaux 2017 -2ème tranche).

Article 2: La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt et autorise Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

M. Barnay 2

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 44
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUS, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/271

Objet : Lancement de la procédure pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Chers Collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-34,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement ses articles n°188 et n°198 mentionnés au chapitre III du titre VIII intitulé « Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'Etat le pouvoir d'agir ensemble ».

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.229-25 à L.229-26 et R229-51 à R229-56 pour le plan climat air énergie territorial,

VU le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial,

VU l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat air énergie territorial, et l'article R229-53 du code de l'environnement précisant les modalités de concertation,

VU les articles L.122-4 et L.122-5 du code de l'environnement qui rendent obligatoire une évaluation environnementale stratégique (ESS),

VU les articles L.121-16 et L. 121-17 du code de l'environnement concernant les notions de concertation préalable et de droit d'initiatives,

VU les articles R 122-17 et R 122-20 du code de l'environnement précisant les modalités de participation du public et le contenu du rapport des incidences environnementales

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, comptant plus de 20 000 habitants, est tenue de réaliser un plan climat air énergie territorial avant le 31 décembre 2018.

CONSIDÉRANT que le contenu du PCAET devra comprendre un diagnostic et une stratégie territoriale afin d'atténuer le réchauffement climatique en diminuant les émissions de gaz à effet de serre, en économisant l'énergie, les ressources naturelles et de s'y adapter, l'ensemble débouchant sur un programme d'actions afin :

- d'améliorer l'efficacité énergétique et augmenter la production d'énergie renouvelable,
- de limiter les émissions de gaz à effet de serre ou de polluants atmosphériques,
- de développer les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, de manière coordonnée,
- de valoriser le potentiel en énergie de récupération,
- de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie,
- d'anticiper les impacts du changement climatique,
- de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats,
- de développer la mobilité sobre et décarbonée.

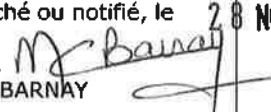
CONSIDÉRANT qu'il est attendu de définir la concertation adaptée aux enjeux du territoire.

CONSIDÉRANT la proposition du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire (SYDESL) de constituer un groupement d'achat dont il sera coordinateur et qui aura pour but de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) chargé d'accompagner les intercommunalités de Saône-et-Loire dans l'élaboration de leur PCAET avec une prise en charge par le SYDESL de 50% du montant du coût de la prestation intellectuelle fournie par l'AMO, proposition formalisée par une convention de partenariat.

Le bureau communautaire du 7 novembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** l'engagement de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial.
- **DECIDE** de mettre en œuvre une évaluation environnementale stratégique (ESS) conforme au décret n°2016-1110 du 11 août 2016.
- **ADHERE** à un groupement d'achat coordonné par le SYDESL, selon les modalités définies dans la convention de partenariat entre le SYDESL et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.
- **DECIDE** de mettre en place la gouvernance du projet avec *a minima* un élu référent, un chargé de mission et un Comité de pilotage, qui préparera :
 - un cahier des charges présentant les différentes étapes du PCAET et de son EES. Ce document sera rédigé en collaboration avec le SYDESL,
 - les besoins d'expertise extérieure,
 - un plan de financement pour les études et animations préalables,
 - les modalités de la concertation et la communication.
- **INSCRIT** au budget des exercices considérés les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PCAET.
- **INFORME** la Préfecture, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Département de Saône-et-Loire, les communes de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, les gestionnaires de réseaux d'énergie, des modalités d'élaboration de notre plan climat air énergie afin qu'ils nous transmettent les informations qu'ils estiment utiles à l'élaboration de celui-ci.
- **SOLLICITE** les institutions susceptibles d'attribuer des aides financières et/ou techniques à la réalisation du PCAET.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à engager les démarches et signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 44
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/272

Objet : Affectation d'une subvention à l'association du Restaurant Scolaire de Mesvres

Rapport de Monsieur Christian GILLOT,
Vice-Président

Chers Collègues,

Des crédits ont été ouverts lors du vote du budget primitif 2017 ou du budget supplémentaire sans être affectés, notamment dans le cadre d'aide au fonctionnement des associations.

Il convient donc de prendre une délibération d'affectation pour procéder à la mise en paiement d'une subvention de 4 000 euros au profit de l'Association du Restaurant Scolaire de Mesvres qui assume les repas des enfants scolarisés aux écoles maternelle et élémentaire de Mesvres.

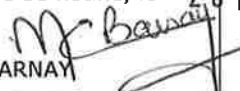
Le bureau communautaire du 7 novembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation d'une subvention de 4 000 euros au profit de l'Association du Restaurant Scolaire de Mesvres.

AUTORISE l'utilisation des crédits à affecter votés lors du budget primitif ou du budget supplémentaire 2017.

AUTORISE Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 44
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/272 bis

Objet : Affectation d'une subvention à la Société d'Agriculture d'Autun.

Rapport de Monsieur Christian GILLOT,
Vice-Président

Chers Collègues,

Des crédits ont été ouverts lors du vote du budget primitif 2017 ou du budget supplémentaire sans être affectés, notamment dans le cadre d'aide au fonctionnement des associations.

Il convient donc de prendre une délibération d'affectation pour procéder à la mise en paiement d'une subvention de 5 000 euros au profit de la Société d'Agriculture d'Autun pour l'organisation particulière du concours agricole dans le cadre des 10 ans de l'Eduen.

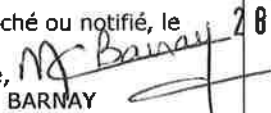
Le bureau communautaire du 7 novembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation d'une subvention de 5 000 euros au profit de la Société d'Agriculture d'Autun.

AUTORISE l'utilisation des crédits à affecter votés lors du budget primitif ou du budget supplémentaire 2017.

AUTORISE Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 44
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odite MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/273

Objet : Dénomination de la future Maison de Santé d'Autun « Maison de Santé Michel Gipeaux ».

Rapport de Dominique COMMEAU,
Vice-Président

Chers collègues,

Initié par la Ville d'Autun et repris par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan dans le cadre de sa compétence statutaire, le projet de construction d'une Maison Pluriprofessionnelle de Santé sur l'agglomération autunoise a été confié à la Société d'Economie Mixte du Département de l'Ain (SEMCODA).

Le Docteur Michel Gipeaux qui nous a quittés en avril 2017 a œuvré sans relâche, tant en sa qualité d'adjoint que de conseiller communautaire en charge des questions de santé, à l'élaboration de ce projet essentiel pour nos concitoyens.

Michel Gipeaux fut un élu formidable et fortement apprécié pour sa personnalité faite de générosité, de pondération, d'enthousiasme, de simplicité, de bienveillance et de sincérité.

Professionnel remarquable, il aura servi l'intérêt général comme il aura servi la médecine : avec passion, efficacité et compétence. Il fut l'interlocuteur essentiel de l'ensemble des acteurs du monde médical et paramédical sur notre territoire

Il avait déjà été l'un des acteurs décisifs de la coopération public-privé réussie entre l'Hôpital et la Clinique du Parc et était particulièrement apprécié par les responsables de l'Agence Régionale de Santé, notamment pour sa contribution à l'élaboration du Contrat Local de Santé.

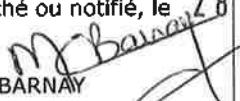
La famille du Docteur Michel Gipeaux ayant donné son accord et le Conseil Municipal d'Autun s'étant déjà prononcé en ce sens, il est demandé au Conseil Communautaire de formuler le vœu que la future maison de santé d'Autun, située dans le quartier de Saint Pantaléon, porte le nom de « Maison de Santé Michel Gipeaux ».

Le bureau communautaire du 7 novembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE que la future maison de santé d'Autun, située dans le quartier de Saint Pantaléon, portera le nom de « Maison de Santé Michel Gipeaux ».

DIT que ce vœu sera transmis à Monsieur Gérard LEVY, Président Directeur Général de la SEMCODA et à Monsieur Pierre PRIBILE, Directeur de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

 2

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 44
Date de la convocation : 10 Novembre 2017
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

2017/274

Objet : Attractivité et Développement du Territoire. Zone d'Activités de Saint Pantaléon-L'Ormes à Autun. Aides à l'immobilier pour la réalisation d'un bâtiment logistique par la SCI ADVIMMO du Groupe ADV.

Chers Collègues,

Le Groupe ADV est un groupe familial composé d'une holding familiale (SAS ADV finance) appartenant à 100% aux membres de la famille de Monsieur Patrick ADAM DE VILLIERS.

La holding détient 3 sociétés : SAS ADV dédiée au marché de la parfumerie, SAS LP dédiée au marché des soins capillaires et la SCI ADV IMMO propriétaire des immeubles.

Le Groupe emploie 80 personnes et exerce une activité de commerce de détail dans les domaines de la parfumerie et de la coiffure et réalise un chiffre d'affaires de 17 M€ (voir annexe 1 : organigramme du groupe et note de présentation).

Après avoir développé ses activités à travers un réseau de magasins traditionnels, le groupe a pris le virage du numérique en 2010 avec la création du site de vente en ligne kalista-capillaires.com puis de kalista-parfums.com en 2012.

Cette stratégie lui assure une très forte croissance qui lui permet d'envisager une évolution de CA à 50 millions d'euros d'ici 5 ans avec la création de 40 emplois sur son site d'Autun.

A cette fin, le groupe ADV, à travers sa SCI ADV IMMO, envisage une extension de 1470 m² de son bâtiment actuel avec la construction d'un bâtiment à vocation logistique. L'investissement est de 1 200 000 euros hors taxe (voir annexe 2).

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République qui reconnaît la compétence des Communautés de Communes en matière d'aide à l'immobilier en matière économique,

Vu le décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones d'aide à finalité régionale (AFR) et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises modifié par le décret n° 2015-1391 du 30 octobre 2015 et le décret n° 2017-648 du 26 avril 2017 qui reconnaît le territoire de la CCGAM dans les zones d'aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2014-2020.


Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 novembre dernier,

Considérant qu'en raison du caractère structurant de ce projet pour le territoire, avec la création à terme de 40 emplois,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCORDE** une subvention de 100 000 € à la SCI ADV IMMO.
- **CONDITIONNE** cette subvention à l'engagement de la SAS (SAS ADV Finance) de créer 40 emplois et de maintenir, pendant 5 ans, toutes ses activités sur le site d'Autun.
- **AUTORISE** la signature de la convention qui a pour objet de définir le cadre de l'intervention financière de la CCGAM et les obligations de la SCI ADV IMMO et SAS ADV FINANCE.

- **ATTRIBUE** au titre de l'aide à l'immobilier, une subvention d'un montant de 100 000 € (cent mille euros) à la société SCI ADV IMMO, qui seront réglés sur présentation des factures acquittées pour une construction conforme au projet présenté.
- **INSCRIT** cette subvention au budget 2018.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017
La Présidente, 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



